

TRANSCRIPTION DE LA VIDÉO :

“Communiqué numéro 1 sur l'événement relatif à l'intervention de trois mandats de l'ONU épinglant les autorités françaises rendus publiques le 26 septembre 2023.”

Janett Seemann: Bonjour les ami(e)s.

Communiqué numéro 1 sur l'événement relatif à l'intervention de trois mandats de l'ONU épinglant les autorités françaises rendus publiques le 26 septembre 2023.

Stan Maillaud et moi-même sortons du silence de ces derniers mois car nous avons le grand plaisir de vous informer que notre ayant consisté à effectuer des saisines de mandats de l'ONU entre février et avril 2023 a finalement abouti. La rapporteuse spéciale sur **LA VENTE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS** — premier mandat que nous avons saisi respectivement pour les affaires de [Priscilla Majani et de Sophie Abida](#) — a lancé le 27 juillet dernier une communication interpellative en direction des autorités dites françaises. Cette communication interpellative a été rendue publique au bout de 60 jours conformément au protocole de l'ONU qui laisse ce délai aux États à épingler pour réagir et dans le meilleur des cas pour rectifier les violations constatées en matière des droits internes et à l'encontre des textes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme car c'est là dessus qu'interviennent les mandats de l'ONU de type rapporteur spéciaux ou procédure spéciale et c'est donc là dessus que nous avons axé nos rapports de saisine avec succès.

La communication rendue publique le 26 septembre visait les cas de Priscilla Majani, de Sophie Abida — suite à nos saisines — mais également le cas d' Hanna Dam Stockholm qui avait su sensibiliser cette même rapporteuse spéciale sur son cas. À noter que dans le cadre de notre travail de saisines de mandats de l'ONU pour Priscilla Majani et Sophie Abida nous avons saisi différents mandats dont celui de la Rapporteuse Spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, le groupe de travail sur la détention arbitraire et la Rapporteuse Spéciale sur les violences contre les femmes et les filles. Cette dernière Rapporteuse Spéciale nous a fait savoir en retour qu'elle était débordée, ne pouvant pas traiter les **INNOMBRABLES CAS DE MÈRES PERSÉCUTÉES** qui lui parvenaient et qu'elle répondait donc à notre sollicitation ainsi qu'à toutes les précédentes via une communication générale visant la problématique en elle-même. Cette communication fut rendue publique le 13 avril 2023 et **épingle les procédés crapuleux adoptés par les tribunaux et les services sociaux pour «psychopathologiser» l'amour maternel** tel que la notion d'«aliénation parentale» et toutes notions assimilées.

Nous reviendrons donc ultérieurement sur cette première offensive de la **Rapporteuse Spéciale qui épingle les autorités françaises en matière de violence institutionnelle — terreur d'État — contre les enfants et leurs parents protecteurs.**

Cette intervention qui est passée sous silence doit être associée à l'objet de ce communiqué, ici.

Concernant les autres mandats saisis par nous, il faut savoir que le groupe de travail sur la détention arbitraire s'était rapidement saisi de l'affaire, en l'occurrence de séquestration de Priscilla Majani, lançant une procédure d'urgence qui aurait pu aboutir à la libération bien avant l'heure pour Priscilla Majani.

CEPENDANT CETTE INTERVENTION EN PROCÉDURE D'URGENCE A ÉTÉ SABORDÉE VIA UNE MACHINATION QUE NOUS RÉVÉLERONS AU PROCHAIN COMMUNIQUÉ, CE QUI LAISSERA BEAUCOUP DE MONDE SANS VOIX!

Le groupe de travail sur la détention arbitraire ne pouvant pour autant pas se dessaisir du dossier, il reste depuis le retrait de sa procédure d'urgence en observation repositionné dans le cadre de procédure classique et ne rendra ses conclusions que dans plusieurs mois. **PENDANT CE TEMPS PRISCILLA MAJANI RESTE SÉQUESTRÉE EN FRANCE À LA SINISTRE PRISON DES BAUMETTES.** Il est indéniable que ce mandat de l'ONU s'est brutalement ravisé car il a en outre refusé de s'associer à la communication groupée organisée par Madame la Rapporteuse Spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants.

Ceci dit pour revenir à cette offensive historique lancée par la Rapporteuse Spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, Madame Mama Fatima Singhateh, il s'agit donc pour Stan Mailaud et moi-même d'une formidable victoire puisque ce mandat rejoint par deux autres à réagi à nos saisines et communications annexes faites entre février et avril 2023 pour les affaires de [Priscilla Majani](#) et de [Sophie Abida](#) qu'elle qualifie d'illustratives au milieu de milliers d'autres.

Stan et moi sommes donc sortis du rôle de complotistes désocialisés et paranoïaques dans lequel le système entendait nous maintenir prisonniers depuis si longtemps puisque nos analyses complotistes d'attardés mentaux concernant ces affaires de terreur d'État ont été validées par plusieurs mandats de l'ONU jusqu'à provoquer leur intervention contre les autorités dites françaises. Un tel événement ne s'était en outre pas produit depuis 20 ans lorsque le Rapporteur Spécial Juan Miguel Petit dénonçait les pratiques criminelles des institutions dites françaises pour cette même problématique de viol d'enfant couvert par les dites institutions sur fond de réseau omnipotent ([NDLR- RAPPORTS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL JUAN MIGUEL PETIT: RAPPORT PRÉLIMINAIRE: ICI<](#), [RAPPORT FINAL: ICI<](#)).

Pour autant ça n'est pour nous qu'une victoire relative s'agissant cependant d'une étape clé dans le cadre d'une stratégie de combat bien plus élaborée et que pour le moment nous tenons sous silence car comme vous le comprendrez par la suite bien que déjà des vendus du système gesticulent à grand bruit pour s'attribuer la paternité de cet événement historique avec la complicité habituelle des médias, l'intervention onusienne n'a fait que mettre un peu plus en lumière le climat de terreur d'État sévissant en France et que Stan et moi dénonçant déjà depuis 17 ans. **Car si les autorités françaises avaient 60 jours pour rectifier le tir, leur réaction concrète a été pour les deux affaires que nous avons traité d'accentuer la terreur institutionnelle jusqu'ici appliquée sur leurs victimes.** Ainsi la troisième demande d'aménagement de peine présenté par Priscilla Majani début septembre a fait l'objet d'une machination des magistrats saisis qui au lieu d'y répondre dans un délai ne devant pas excéder quatre jours, ont tout simplement reporté le rendu de décision pour début octobre 2023. Dans la pratique, la demande de mise en liberté conditionnelle à laquelle Priscilla Majani pouvait prétendre a été rejetée jusqu'à un prochain épisode, là où les pires voyous se voient d'office libérés.

NOUS AVONS BIEN COMPRIS QUE LES AUTORITÉS DITES FRANÇAISES ENTENDAIENT JUSQU'AU BOUT FAIRE DU SORT DE PRISCILLA MAJANI UN EXEMPLE DE TERREUR POUR TOUTE MAMAN QUI POURRAIT AVOIR L'IDÉE D'AGIR HÉROÏQUEMENT TEL QUE CETTE FEMME ADMIRABLE LE FIT EN 2011 POUR SAUVER SON ENFANT, CAMILLE, DE L'ENFER.

Vu qu'il y a eu entre temps une interpellation de l'État macronien par l'ONU cela démontre que le dit régime a ordonné le durcissement des pratiques terroristes des ignobles-en-robres-noires (comme Stan les appelle) sur ces affaires au lieu d'ordonner une révision de mode opératoire ne serait-ce que pour faire illusion. Ainsi concernant le cas de Sophie Abida les autorités dites françaises ont ordonné l'assaut musclé d'une équipe de gendarmes spécialement équipée pour les interpellations de forcenés, lesquelles eurent lieu le 19 septembre dernier au domicile de leur victime, à savoir Iris, deux ans et demi, et sa maman Sophie Abida. Iris arrachée des bras de sa mère a rejoint dans la foulée sa sœur et ses deux frères précédemment livrés par décision de justice à leur prédateur. Quant à Sophie Abida, différé devant les ignobles en robe noire, elle a été mise en liberté provisoire sous le coup d'une inculpation crapuleuse et a entamé une grève de la faim.

Voilà donc ce qu'aurait été la réaction concrète des autorités françaises à la communication interpellative de l'ONU sur ces deux affaires de **PROTECTION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉDOCRIMINALITÉ À LA FRANÇAISE.**

À noter qu'entre-temps une représentation de l'État macronien à l'ONU a pondu une réponse de 50 pages ne faisant que confirmer la position terroriste de ce régime pour qui, en substance, tout a été fait selon les règles de droit. Nous ne pouvons pas pour le moment vous en dire plus mais il est donc ainsi formalisé que le gouvernement Macron affiche clairement sa politique de terreur et que les dites saisines de mandats de l'ONU n'ont qu'un intérêt illusoire en ce qui concerne le sort des victimes citées. Cela, nous le savions avant de procéder à ce travail mais d'une part il fallait parvenir à cette ultime démonstration et c'est chose faite.

TOUT PARENT PROTECTEUR — RÉELLEMENT PROTECTEUR — SAIT QUE LE SEUL SALUT POUR SON ENFANT EST DANS LA FUITE, LA CAVALE S'IL LE FAUT, EXACTEMENT COMME PRISCILLA MAJANI EN A FAIT LE CHOIX HÉROÏQUE. TOUT LE RESTE N'EST QUE GESTICULATIONS SAVAMMENT ENCOURAGÉES PAR LE SYSTÈME AUTOUR DE FUNESTES ILLUSIONS.

D'autre part, comme je l'évoquais plus haut notre initiative rentre dans une stratégie de combat visant des objectifs bien concrets pour venir en aide sur le terrain, et sur la plus large échelle possible, aux parents réellement protecteurs qui veulent sauver leurs enfants et les protéger du vaste plan déployé en France de destruction de l'enfant et de la famille. Cette stratégie dépasse bien entendu les sinistres escrocs et vendus qui, déjà, saisissent la presse et se vantent sur leurs sites web ou sur les réseaux sociaux d'être, eux, à l'origine de cet événement — certes historique et percutant en objet — événement que Stan Mayaud et moi avons provoqué en association avec Hanna Dam Stockholm.

Vous trouverez les principales saisines ayant généré l'intervention de la Rapporteuse Spéciale Madame Mama Fatima Singhateh pour Priscilla Majani et Sophie Abida sur le site de [PEDOPOLIS](#).

Merci, restez à l'écoute pour le communiqué numéro 2.

VOIR LA VIDÉO SUR [MONEYRANG.ORG](https://moneyrang.org)